

« RGPD – MISE EN ŒUVRE DANS LE CONTEXTE DES OT »

(La société SQLI animera ce module)

PROGRAMME

Dates à définir

Objectifs pédagogiques globaux

- Comprendre le RGPD, ses enjeux et ses impacts vis-à-vis de l'activité de l'Office de Tourisme
- Les risques juridiques et les sanctions possibles pour l'Office de Tourisme
- Développer sa boîte à outils autour du RGPD
- Préciser le rôle du délégué au traitement des données : Obligations / Responsabilités / Quel profil pour ce poste ? / ...
- Définir un plan d'actions pour se mettre en conformité : Données collaborateurs / GRC : Client / Prestataires / ...

Contenu

- Introduction : Définition des grands concepts et explication du contexte législatif
- Les enjeux de la conformité RPDG pour les OT
- Les grands principes du RGPD appliqués à la gestion d'un OT
 - A) Les anciens principes maintenus
 - B) Les principes récents issus du RGPD
- Les cas particuliers liés la sensibilité et la gestion des risques afférents
- Présentation de la fonction du Délégué à la protection des données (DPO)
- La désignation du DPO et ses modalités
 - A) Les critères de désignation du DPO
 - B) Comment désigner un DPO ?
- Les différents risques issus du RGPD pour les OT
- Présentation des différents outils de démonstration de la conformité RGPD (Accountability)
- Méthodologie de la cartographie des traitements de données à caractère personnel
- Présentation de la méthodologie CNIL pour mener un PIA
- La gestion d'un plan de conformité RGPD
- Prendre part au maintien du respect de la politique RGPD d'une collectivité
- Les droits individuels « informatiques et libertés » consacrés dans le RGPD

Modalités d'inscriptions

Compléter le bulletin d'inscription via le formulaire en ligne qui vous engage sur l'ensemble de la formation avant **le 29 mars 2019**.

Une participation (par personne) de **40 € TTC** de frais de dossier vous sera demandée pour ce module. Merci de faire un chèque (ou un virement) par participant et ceci afin de faciliter la gestion des inscriptions.